



DOCUMENTS à renvoyer AVANT LE 23 AOÛT soit :

- **Par courrier** : adresse ci-dessus.
- **Directement dans la boîte aux lettres de l'école**

Indiquer sur l'enveloppe

- *NOM*
- *Prénom*
- *Classe de l'enfant à la rentrée*

Tous ces documents doivent être signés par les 2 parents :

- Fiche d'urgence école ([Annexe 1](#)) - Ne concerne pas les nouveaux inscrits
- Autorisation de sortie pour les parents séparés ou divorcés ([Annexe 2](#))
- Inscription à la garderie pour les élèves de maternelle, de la petite à la grande section ([Annexe 3](#))
- Inscription à la garderie pour les élèves de primaire, du CP au CM2 ([Annexe 3 Bis](#))
- Inscription à l'étude pour les élèves du CP au CM2 ([Annexe 4](#))
- Engagement financier ECOLE 2024-2025 ([Annexe 5](#)) + Avis d'imposition sur les revenus 2023
- Contrat de scolarisation ([Annexe 6](#))
- Charte éducative de confiance ([Annexe 7](#))

▪ **ASSURANCE SCOLAIRE** : fournir une attestation d'assurance scolaire au titre de l'individuelle accident **Si vous optez pour l'assurance de l'établissement, vous veillerez à cocher cette option sur l'engagement financier** ([annexe 5](#)). **L'attestation sera à télécharger par vos soins** sur le site www.saint-christophe-assurances.fr **ESPACE PARENTS** Vous pourrez également y consulter les garanties du contrat. **Sans l'attestation d'assurance, votre enfant ne pourra pas participer aux activités sportives proposées ou aux sorties scolaires.**

▪ **TARIFS** : disponibles sur le site de l'établissement dans l'onglet **ECOLE** puis TARIFS 2024/2025 **Vous n'avez aucun règlement à effectuer.** Les arrhes pour la réinscription ont déjà été réglés. La facture annuelle sera envoyée vers le 25 septembre.

▪ **LIVRES et FICHIERS** : aucune caution n'est demandée. En cas de perte ou de dégradation le livre ou le fichier sera facturé 20 €. Tous les livres prêtés pour l'année doivent être couverts et porter une étiquette au nom de l'enfant dans les 15 jours suivants la rentrée.

▪ **CARTES DE SELF** : du CP au CM2, une carte est remise à chaque élève en début d'année scolaire. Il doit l'avoir en sa possession à **CHAQUE** repas. En cas de perte, l'élève devra en acheter une nouvelle, facturée 5 €. La carte est nominative et le nom doit impérativement y apparaître. Toute carte retrouvée sans Nom sera détruite. Il est **INTERDIT** de la découper et de la décorer. Cette carte reste à l'école

▪ **SITE INTERNET** : <https://stellamarisanglet>

Pensez à consulter le site pour être régulièrement informés sur la vie de l'établissement (menus, calendrier scolaire, informations diverses,...)

Madame Christine CREMADES,
Attachée de Direction



Si vous n'avez pas la possibilité d'imprimer ces documents, vous pouvez passer au secrétariat pour retirer un dossier. Pour une gestion efficace, tous les Annexes de 1 à 7 seront mis dans la même enveloppe

**FICHE D'URGENCE ECOLE : 2024 / 2025****NOM / Prénom de l'élève :** _____

Né(e) le : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

Classe : _____

RESPONSABLE 1 : _____

Adresse : _____

_____ Ville _____ Code Postal _____

Tél. domicile : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / Portable : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

Profession : _____ Tél. Travail / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

✉ Courriel : en majuscule _____ @ _____

RESPONSABLE 2 : _____

Adresse : _____

_____ Ville _____ Code Postal _____

Tél. domicile : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / Portable : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

Profession : _____ Tél. Travail / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

✉ Courriel : en majuscule _____ @ _____

■ N° de Sécurité Sociale du Responsable légal : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

■ NOM de la compagnie d'assurance scolaire et extra-scolaire : _____

Votre enfant a-t-il un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) : OUI NONVotre enfant est-il sujet aux crises d'asthme : OUI NON

Agents provocateurs de l'asthme : _____

Signes habituels de la crise chez l'enfant : _____

Votre enfant présente-t-il des allergies ? : OUI NON

Si oui, quelles allergies : _____

A- PERSONNE A CONTACTER EN PRIORITÉ :

NOM : _____ Tél : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

B - Dans l'impossibilité de vous joindre, autre personne à prévenir :

NOM : _____ Tél : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

NOM : _____ Tél : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

Date du dernier rappel de vaccination antitétanique :**EN CAS D'URGENCE**, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement prévenue par nos soins.**En cas d'impossibilité des parents de se déplacer, nom de la personne habilitée à quitter l'hôpital avec l'enfant :** NOM – Prénom : _____

A, le / ___ / ___ / 20___ Signature du responsable 1 / Signature du responsable 2

**ENSEMBLE SCOLAIRE STELLA MARIS**

Ecole Stella Maris : 40-42 promenade de la Barre – 64600 ANGLET

secretariat@stellamarisanglet.fr ☎ 05.59.63.88.96

**A COMPLETER UNIQUEMENT SI VOUS ETES SEPARES,
EN COURS DE SEPARATION OU DIVORCES.**

UN DOCUMENT POUR CHAQUE ENFANT

Année scolaire 2024/2025

Madame, Monsieur,

Afin que votre enfant puisse participer aux sorties scolaires organisées au cours de l'année scolaire 2024-2025, nous avons besoin de l'**accord écrit des deux parents** et vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation ci-dessous.

Cordialement.

Madame Carole BRINCOURT,
Cheffe d'Etablissement de l'école

NOM / Prénom du responsable 1 _____

NOM / Prénom du responsable 2 _____

Parents de l'enfant _____ en classe de _____

Donnons notre accord pour que notre enfant participe à toutes les sorties organisées par l'école Stella Maris, durant l'année scolaire 2024-2025.

Certaines sorties pouvant nécessiter un déplacement en car, dans ce cas vous serez avertis par l'enseignant(e).

Date : / ____ / ____ / 2024

Signatures des 2 responsables précédées de la mention « Lu et accepté ».

Signature du responsable 1

Signature du responsable 2



ENSEMBLE SCOLAIRE STELLA MARIS
 Ecole Stella Maris : 40-42 promenade de la Barre – 64600 ANGLET
secretariat@stellamarisanglet.fr ☎ 05.59.63.88.96

Année scolaire 2024 / 2025

FICHE D'INSCRIPTION MATERNELLE à la GARDERIE du Matin et/ou Soir

Monsieur, Madame, _____

Responsable légal de l'élève :

NOM : _____ Prénom : _____

Inscrit(e) en classe de

Maternelle : PS MS GS Monolingue Français Immersion Basque

Souhaite inscrire mon enfant à la garderie **(1)**

Matin uniquement

Soir uniquement

Le matin et le soir

Jour(s) souhaité(s) : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

(1) Merci de renseigner précisément le ou les jours souhaités

Fonctionnement :

- L'inscription est pour toute l'année scolaire
- Début de la garderie : dès le 2 septembre à 16h45
- Amplitude horaire : le matin de 7h45 à 8h30 et le soir de 16h45 à 18h30
- Les enfants sont surveillés sur la cour ou dans une salle (en fonction de la météo)

Facturation :

- Garderie du matin : forfait annuel de 125 € ou 3,20 € si présence occasionnelle
- Garderie du soir : forfait annuel de 195 € ou 4,20 € si présence occasionnelle

Date / ___ / ___ / 2024

Signature du Responsable légal 1

Signature du Responsable légal 2



ENSEMBLE SCOLAIRE STELLA MARIS
 Ecole Stella Maris : 40-42 promenade de la Barre – 64600 ANGLET
secretariat@stellamarisanglet.fr ☎ 05.59.63.88.96

Année scolaire 2024 / 2025

FICHE D'INSCRIPTION PRIMAIRE
à la GARDERIE du Matin et/ou du Soir

NE PAS COMPLETER CE DOCUMENT SI VOUS OPTEZ POUR L'ETUDE SURVEILLÉE

Monsieur, Madame, _____

Responsable légal de l'élève :

NOM : _____ Prénom : _____

Inscrit(e) en classe de

Primaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2 Monolingue Français Bilingue Basque

Souhaite inscrire mon enfant à la garderie **(1)**

Matin uniquement

Soir uniquement

Le matin et le soir

Jour(s) souhaité(s) : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

(1) Merci de renseigner précisément le ou les jours souhaités

Fonctionnement :

- L'inscription est pour toute l'année scolaire
- Début de la garderie : dès le 2 septembre à 16h45
- Amplitude horaire : le matin de 7h45 à 8h30 et le soir de 16h45 à 18h30
- Les enfants sont surveillés sur la cour ou dans une salle (en fonction de la météo)
- L'enfant peut être repris à tout moment entre 17h et 18h30

Facturation :

- Garderie du matin : forfait annuel de 125 € ou 3,20 € si présence occasionnelle
- Garderie du soir : forfait annuel de 195 € ou 4,20 € si présence occasionnelle

Date / ___ / ___ / 2024

Signature du Responsable légal 1

Signature du Responsable légal 2



ENSEMBLE SCOLAIRE STELLA MARIS
 Ecole Stella Maris : 40-42 promenade de la Barre – 64600 ANGLET
secretariat@stellamarisanglet.fr ☎ 05.59.63.88.96

Année scolaire 2024 / 2025

FICHE D'INSCRIPTION ETUDE SURVEILLÉE DU SOIR

Classe du CP au CM2

Monsieur, Madame, _____

Responsable légal de l'élève

NOM : _____ Prénom : _____

Inscrit(e) en classe de : CP CE1 CE2

CM1 CM2

Classe de Monolingue Français

Classe de Bilingue Basque

Souhaite inscrire mon enfant à l'étude surveillée de 16h45 à 18h00 (1)

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Après l'étude mon enfant ira à la garderie : OUI NON

(1) Merci de renseigner précisément le ou les jours souhaités

En cas de nombreuses inscriptions, nous donnerons priorité à ceux inscrits pour toute l'année sur les 4 jours de la semaine. Les places sont limitées.

Le fonctionnement

- L'inscription est pour l'année scolaire
- Le début de l'étude dès le 2 septembre 2024
- Les horaires : de 16h45 à 18h00. L'enfant est inscrit pour toute la durée. **Pas de sortie avant 18h**
- L'étude est surveillée (travail en autonomie dans le calme). Le travail est à contrôler par les parents en rentrant à la maison
- Après 18h, l'étude peut être suivie d'un temps de garderie jusqu'à 18h30, sans surcoût.
- En cas d'attitude inadaptée et gênante pour le groupe, l'élève recevra un avertissement.
- Après 2 avertissements, une exclusion temporaire de 4 jours, de l'étude et de la garderie, sera notifiée.

La facturation

- Forfait annuel : 240 €
- Si présence occasionnelle : 4,20 €/soir

Date / ___ / ___ / 2024

Signature du Responsable légal 1

Signature du Responsable légal 2

NOM / Prénom de l'élève : _____ Classe _____

NOM et Prénom du Responsable 1 _____

NOM et Prénom du Responsable 2 _____

Frères ou sœurs dans l'établissement ? OUI NON Si oui, dans quelle(s) classe(s) ? _____ / _____ / _____ /

Vous voudrez bien cocher dans le tableau ci-dessous pour quel type de contribution famille vous optez mais aussi votre choix concernant les frais optionnels.

ECOLE : FRAIX FIXES pour l'année scolaire (montant annuel)				
Classes de maternelle : PS / MS / GS				
	Quotient familial des impôts	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	A partir du 3 ^{ème} enfant
Tarif 1	QF1 < 10 000 €	<input type="checkbox"/> 364 €	<input type="checkbox"/> 291 €	<input type="checkbox"/> 182 €
Tarif 2	10 001€ < QF2 < 20 000€	<input type="checkbox"/> 510 €	<input type="checkbox"/> 408 €	<input type="checkbox"/> 255 €
Tarif 3	20 001 < QF3	<input type="checkbox"/> 655 €	<input type="checkbox"/> 524 €	<input type="checkbox"/> 328 €
Pour les Tarifs 1 ou 2, l'avis d'imposition sur les revenus de 2023 devra être remis à l'établissement.				
En l'absence de ce document, le tarif 3 sera automatiquement appliqué. Les couples séparés assurant conjointement les frais devront fournir, chacun de leur côté, leur feuille d'imposition				
Classe de Primaire : du CP au CM2				
	Quotient familial des impôts	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	A partir du 3 ^{ème} enfant
Tarif 1	QF1 < 10 000 €	<input type="checkbox"/> 380 €	<input type="checkbox"/> 304 €	<input type="checkbox"/> 190 €
Tarif 2	10 001€ < QF2 < 20 000€	<input type="checkbox"/> 525 €	<input type="checkbox"/> 420 €	<input type="checkbox"/> 263 €
Tarif 3	20 001 < QF3	<input type="checkbox"/> 671 €	<input type="checkbox"/> 537 €	<input type="checkbox"/> 336 €
FRAIS OPTIONNELS à cocher (forfait annuel)				
Régime de l'élève	<input type="checkbox"/> DEMI-PENSIONNAIRE <input type="checkbox"/> EXTERNE			
Forfait pour les repas	<input type="checkbox"/> 855,60 €, classe de Maternelle ou Primaire			
Repas occasionnel	<input type="checkbox"/> 6,90 € / repas (Elève de maternelle ou primaire)			
Garderie du matin	<input type="checkbox"/> Forfait : 125,00 €	<input type="checkbox"/> Occasionnel : 3,20 € /matin		
Garderie du soir Maternelle ou Primaire	<input type="checkbox"/> Forfait : 195,00 €	<input type="checkbox"/> Occasionnel : 4,20 € /soir		
Etude du soir (CP au CM2)	<input type="checkbox"/> Forfait : 240,00 €	<input type="checkbox"/> Occasionnel : 4,20 € /soir		
LES FRAIS ANNEXES				
Cotisation A.P.E.L Facultative	<input type="checkbox"/> 23,00 € : une seule cotisation par famille. Merci de nous notifier votre refus par mail avant le 30 septembre 2024 si vous ne souhaitez pas y adhérer.			
Assurance scolaire de l'établissement (Mutuelle St Christophe)	<input type="checkbox"/> 12,00 € : souhaitez-vous y adhérer ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Attestation à télécharger par vos soins sur le site www.saint-christophe-assurance.fr			
Cotisation Euskal Haziak	Adhésion 15 € : pour les familles qui ont fait le choix d'un enseignement bilingue, cette cotisation permet de soutenir l'association Euskal Haziak			

Paiement de la facture : répartition des frais selon les responsables

Situation des responsables : Mariés Divorcés Séparés Concubinage Pacés

Frais à la charge de :	Contribution des familles, garderie et étude		Frais de repas		
<input type="checkbox"/> Père et mère conjointement : 100 %					
<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> 50 %	<input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> 50 %	<input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> Aucune participation
<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> 50 %	<input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> 50 %	<input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> Aucune participation
<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> 50 %	<input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> 50 %	<input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> Aucune participation

Date :

Signature Responsable 1

Signature Responsable 2



TARIFS ECOLE 2024-2025
FACTURE ANNUELLE - TOUT TRIMESTRE ENTAME EST DU

► **CONTRIBUTION DES FAMILLES : élèves de MATERNELLE (de la Petite à la Grande Section)**

Contribution annuelle des familles	Quotient familial des impôts	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	A partir du 3 ^{ème} enfant
Tarif 1	QF1 ≤ 10 000	364 €	291 €	182 €
Tarif 2	10 001 ≤ QF2 ≤ 20 000	510 €	408 €	255 €
Tarif 3	20 001 ≤ QF3	655 €	524€	328 €

► **CONTRIBUTION DES FAMILLES : élèves de PRIMAIRE (du CP au CM2)**

Contribution annuelle des familles	Quotient familial	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	A partir du 3 ^{ème} enfant
Tarif 1	QF1 ≤ 10 000	380 €	304 €	190 €
Tarif 2	10 001 ≤ QF2 ≤ 20 000	525 €	420 €	263 €
Tarif 3	20 001 ≤ QF3	671 €	537 €	336 €

Pour que le tarifs 1 ou 2 soit facturé, l'avis d'imposition sur les revenus 2023 devra être remis à l'établissement. En l'absence de ce document, le tarif 3 sera automatiquement appliqué. Les couples séparés assurant conjointement les frais devront fournir, chacun de leur côté, leur feuille d'imposition.

Exemple de calcul :

Pour un couple avec 2 enfants avec un revenu net imposable de 32000 €, le calcul sera :
32 000 € / 3 parts = 10 666 €, dans ce cas-là, le tarif 2 s'applique.

► **FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX**

- ✓ **ARRHES à verser lors du dépôt du dossier** : 100,00 €, cette somme sera déduite de votre facture.
- ✓ **FRAIS DE DOSSIER** : 23,00 €

En cas d'annulation après validation de l'inscription, ces montants resteront acquis à l'établissement.

► **FRAIS DE REPAS**

Demi-pension : coût annuel	855,60 €
Externe : prix du repas à l'unité	6,90 €

Le coût est forfaitaire : le changement de régime ne sera possible qu'à la fin de chaque trimestre : avant le 15 décembre ou avant le 31 mars. La famille devra en avvertir le service comptabilité par mail ou par courrier, 15 jours avant le début du trimestre suivant.

En cas d'absence prolongée pour une durée minimum de 5 jours ouvrés consécutifs et sur présentation d'un certificat médical, les sommes trop perçues par l'établissement seront remboursées.

- ✓ **Du CP au CM2** : chaque élève possède une carte nominative qui reste en classe. **La première est gratuite.** Elle doit être conservée jusqu'en CM2. En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte sera facturée 5€.

► **GARDERIE MATERNELLE ou PRIMAIRE** : du lundi au vendredi inclus (y compris veille de vacances)

- ✓ **Garderie du matin de 7h45 à 8h30**
 - Forfait annuel : 125 €
 - Occasionnel : 3,20 € pour chaque matin de présence

- ✓ **Garderie du soir de 16h45 à 18h30**
 - Forfait annuel : 195 €
 - Occasionnel : 4,20 € par soir de présence

Les élèves présents à la garderie peuvent être récupérés à tout moment par leurs parents ou la personne autorisée.

► **ÉTUDE DU SOIR : du CP au CM2 de 16h45 à 18h00** du lundi au vendredi inclus (y compris veille de vacances)

- Forfait annuel : 240 €
- Occasionnel : 4,20 € par soir de présence

Les élèves présents à l'étude du soir sont inscrits jusqu'à 18h. Pas de sortie intermédiaire autorisée.

Après 18h, l'enfant a la possibilité de basculer en garderie sans surcoût supplémentaire.

N.B : si vous n'optez pas pour le forfait et que votre enfant reste occasionnellement à la garderie ou à l'étude, sa présence sera automatiquement enregistrée et le montant intégré sur votre compte famille pour facturation.

► **RÈGLEMENT DE LA FACTURE :** pour les familles ayant opté pour le règlement par :

- [Prélèvement automatique](#) (1) : 9 prélèvements effectués le 6 de chaque mois (octobre à juin)
- [Chèque](#) (1) : possibilité d'échelonner les paiements en 9 fois (octobre à juin) en déposant tous vos chèques au secrétariat **avant le 31 octobre 2024.**
- [Espèces](#) : paiement directement au secrétariat.

(1) Tout rejet de prélèvement ou de paiement entraîne des frais bancaires pour l'établissement. De ce fait, ce montant sera automatiquement imputé sur le compte de la famille.

► **IMPAYÉS**

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement peut ne pas procéder à la réinscription de l'élève l'année scolaire suivante, par rupture de contrat.

La procédure est la suivante :

- ✓ Une première relance sera faite au terme de l'échéance indiquée sur la facture
- ✓ Un deuxième rappel, par courrier simple, 30 jours plus tard
- ✓ Sans aucun règlement, une 3ème et dernière relance par lettre recommandée avec A/R sera adressée à la famille
- ✓ Dépôt du dossier auprès de notre service contentieux afin de recouvrer les sommes impayées.

Les frais de dossier (8% du montant) seront à la charge de la famille.

► **ASSURANCE SCOLAIRE (facultative) :** l'établissement propose une assurance scolaire « individuel accident » (la Mutuelle St Christophe). Adhésion auprès de l'établissement. (Tarif 2023-2024 à titre indicatif : 12,00 €)

► **COTISATION A.P.E.L (facultative)**

Une seule adhésion par famille : 23,00 €

Si vous ne souhaitez pas cotiser, un courrier devra être obligatoirement adressé au service comptabilité **avant le 30 septembre 2024. Au-delà de cette date, vous serez redevable de la somme.**

► **COTISATION EUSKAL HAZIAK (facultative)**

Tarif de l'adhésion 15 €

Pour les familles qui ont fait le choix d'un enseignement bilingue, cette cotisation permet de soutenir l'association Euskal Haziak qui compte plus de 3 600 élèves bilingues répartis dans différents établissements : 32 écoles, 14 collèges et 6 lycées.

L'association souhaite pérenniser ses actions afin d'enrichir et de promouvoir l'utilisation de l'euskara : concours d'écriture (Haziak Idazle), semaine de la culture (Haziak Zuzenean), spectacles en euskara, etc... En collaboration avec les établissements scolaires, Euskal Haziak œuvre pour permettre aux enfants d'entendre et de pratiquer l'euskara.

Convention de scolarisation Année scolaire 2024/2025

Entre

L'école Stella Maris (sise 40 promenade de la barre, 64600 ANGLET), établissement privé sous contrat d'association avec l'état, représentée par Madame Carole BRINCOURT, Cheffe d'établissement.

Et

RESPONSABLE 1 : NOM - Prénom _____
Demeurant _____

Code Postal / / / / / / / Ville : _____

RESPONSABLE 2 : NOM - Prénom _____
Demeurant _____

Code Postal / / / / / / / Ville : _____

Il a été convenu :

1. Objet de la convention

La présente convention vise à préciser les conditions de scolarisation de l'élève :

NOM – Prénom _____
né(e) le ____/____/____ à _____

au sein de l'école Stella Maris, en classe de _____ et à préciser les obligations respectives de chacune des parties.

2. Engagements de l'établissement

L'établissement s'engage à scolariser l'élève désigné ci-dessus, durant l'année scolaire, selon les principes du *projet éducatif* et pastoral de l'établissement et *selon le contrat d'association avec l'Etat* garantissant le respect des programmes nationaux.

Les membres de l'équipe de l'établissement (enseignants et personnels) s'engagent à accueillir et instruire l'élève dans une démarche bienveillante ainsi qu'à suivre attentivement son évolution.

L'établissement s'engage également à informer les représentants légaux du déroulement de la scolarité de l'élève et à permettre l'exercice des droits parentaux dans le suivi de celle-ci.

Chacun des représentants légaux disposera des mêmes droits et de la même information dans le suivi de scolarité (sauf situation différente dûment justifiée par la présentation d'une décision de justice).

3. Engagements des représentants légaux

Les représentants légaux s'engagent à scolariser régulièrement l'élève en conformité avec les exigences légales d'assiduité.

Les représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance du *projet de l'établissement*, du *projet éducatif*, du règlement intérieur et y adhérer. Ils s'engagent également à respecter le caractère propre de l'établissement.

Les représentants légaux s'engagent par ailleurs à maintenir une collaboration avec les différents acteurs de l'établissement et à tout mettre en œuvre pour suivre et favoriser l'évolution de l'élève dans l'établissement. Cela implique le suivi régulier de l'élève : signatures des documents, des bulletins, participation aux réunions de parents, aux entretiens individuels, aux suivis spécialisés demandés par l'équipe pédagogique.

Les représentants légaux s'engagent à respecter les membres de la communauté éducative, à ne pas les dénigrer, ni user de la violence sous quelque forme que ce soit et envers quelque interlocuteur que ce soit.

Par principe, les représentants légaux exercent conjointement l'autorité parentale, sauf décision de justice contraire communiquée à l'établissement. Afin de favoriser le respect des droits parentaux de chacun, les représentants légaux s'engagent à informer l'établissement de toute modification (amiable ou judiciaire) dans l'exercice de leurs droits et dans la résidence habituelle de l'élève.

Nous rappelons que les représentants légaux restent les premiers éducateurs de l'élève.

Cette disposition dans son ensemble constitue une obligation essentielle et déterminante à l'engagement de l'établissement dans le contrat.

4. Tarifification

Les représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance des tarifs de l'année scolaire 2024/2025 et s'engagent à en respecter les termes ainsi que les échéances choisies.

5. Assurance scolaire

Les représentants légaux s'engagent à assurer l'élève pour toutes les activités proposées par l'établissement et à en justifier par une attestation d'assurance valable pour la durée de l'année scolaire, **au plus tard le 10/09/2024**. A défaut de production de l'attestation requise dans ce délai, les représentants légaux relèveront de l'assurance collective souscrite par l'établissement *auprès de la Mutuelle St Christophe*, dont les conditions générales sont disponibles *sur le site de la Mutuelle*.

6. Dégradation volontaire de matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel (livre, manuel scolaire, matériel informatique, mobilier...) dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux représentants légaux sur la base du coût réel (incluant les éventuels frais de main d'œuvre).

7. Durée du contrat

La présente convention est annuelle, **elle prend effet le 01/09/2024** et arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2024/2025. Elle sera renouvelée par tacite reconduction jusqu'à la fin de la scolarité de l'élève à l'école Stella Maris, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

8. Rupture anticipée en cours d'année scolaire

Il pourra être mis fin à la convention de scolarisation en cours d'année scolaire, à l'initiative de l'établissement scolaire ou des représentants légaux, pour l'un des motifs légitimes suivants :

- Déménagement et changement d'établissement,
- Exclusion disciplinaire,
- Réorientation scolaire,
- Manquements graves et répétés au présent contrat, au règlement intérieur ou aux chartes informatiques et de confiance, remise en cause du projet pédagogique de l'établissement.

En cas de résiliation de la convention en cours d'année scolaire, les représentants légaux resteront redevables des frais de scolarité au prorata temporis de la période écoulée.

En cas d'impayés, l'établissement se réservera le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

En cas de rupture de la convention liée à un motif disciplinaire, l'établissement se tiendra à la disposition des représentants légaux pour les aider dans la recherche d'un autre établissement.

9. Rupture anticipée avant le début de l'année scolaire

En cas de résiliation de la convention par l'une ou l'autre des parties entre le moment de sa conclusion et sa prise d'effet, la partie restera redevable à l'autre d'une indemnité égale au montant des arrhes payées lors de la souscription de la convention ainsi que des frais de dossier.

10. Médiateur des litiges de la consommation (L.616-1 du code de la consommation)

Tout litige dans l'application de la présente convention pourra, si bon semble à la partie, être préalablement soumis au médiateur en vue d'une résolution amiable.

11. Protection des données personnelles et exercice des droits

Les données personnelles recueillies par l'établissement dans le cadre de la présente convention et de ses annexes sont indispensables à la scolarisation de l'élève. Leur utilisation est strictement réservée à l'organisation de la scolarité (cf annexe RGPD à la présente convention).

12. Droit d'opposition au démarchage téléphonique

Nous rappelons toutefois que toute personne, qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, dispose gratuitement de la possibilité de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique sur cette adresse <https://www.bloctel.gouv.fr/>.

13. Droit à l'image

Sauf opposition écrite, les représentants légaux autorisent l'école à reproduire ou diffuser, pour sa communication interne ou externe, les photos ou vidéos représentant l'élève.

14. Droit de rétractation pour les conventions conclues à distance

Dans les 14 jours à compter de la date d'envoi de la convention à l'établissement, les représentants légaux pourront exercer leur droit légal de rétractation en adressant un courrier à l'établissement avant l'expiration de ce délai.

Madame Carole BRINCOURT,
Cheffe d'établissement de l'école



Nom et Prénom de l'élève	Responsable 1 : Nom – Prénom	Responsable 2 : Nom – Prénom
Classe de l'élève	Signature précédée de la mention « <i>Lu et approuvé</i> »	Signature précédée de la mention « <i>Lu et approuvé</i> »
	Date : / ___ / ___ / 20 ___ /	Date : / ___ / ___ / 20 ___ /

Annexe de la convention de scolarisation, sur le traitement des données personnelles des élèves et de leurs responsables légaux.

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'établissement : **ECOLE STELLA MARIS**, 40-42 promenade de la Barre – 64600 ANGLETT

Le responsable des traitements est Madame Carole BRINCOURT, Chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)
- Données nécessaires à la gestion comptable (R.I.B)
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement
- La gestion administrative et comptable
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, ...)
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, ...)
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP, ...)
- L'inscription aux examens
- La gestion de la restauration

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution de la convention de scolarisation de l'élève dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à secretariat@stellamarisanglet.fr ou un courrier à **ECOLE STELLA MARIS**, 40-42 promenade de la Barre – 64600 ANGLETT.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Les données relatives à la religion et à l'exercice de la pastorale (date baptême, date de sacrement, participation à la catéchèse...) sont en outre collectées avec votre accord. Elles sont susceptibles d'être communiquées à la Paroisse, si un sacrement est réalisé au sein de l'établissement. Vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :

- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Éducation nationale à des fins de recensement des effectifs.
- À l'Association GABRIEL (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique.,
- À l'APEL, Association de parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association
Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association GABRIEL, à l'adresse : https://www.ec-gabriel.fr/cqu/cqu_gabriel.htm
ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email à gabriel@enseignement-catholique.fr. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UNSS en adressant un mail à sd64p@unss.org et celle de l'APEL nationale à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html.
- À la collectivité territoriale dont relève l'établissement CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE AQUITAINE - BORDEAUX).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD : En adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique : Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, 277 rue Saint Jacques, 75005 PARIS Cedex pour les traitements mis en œuvre par l'Association GABRIEL;

En vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Charte éducative de confiance

Cette charte présente les rôles et responsabilités de chacun.

Une démarche éducative requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la reconnaissance des **responsabilités respectives** ainsi que la création des conditions nécessaires à cette collaboration.

Communication Famille / Ecole

	ECOLE	FAMILLE	ELEVE
CONFIANCE	Nous faisons confiance aux parents pour le suivi de la scolarité de leurs enfants.	Nous faisons confiance aux enseignants, surveillants, ASEM et Cheffe d'établissement pour accompagner notre enfant dans sa scolarité	Je fais confiance aux adultes de l'école.
OUTILS	Nous informons les familles de la vie de l'école.	Nous nous engageons à lire et à signer les informations transmises par l'école.	Je m'assure que mon carnet est toujours dans mon cartable.
RENCONTRE	Nous nous engageons à rencontrer les familles au moins 2 fois dans l'année (réunion de rentrée et rdv individuel).	Nous nous engageons à assister aux rendez-vous.	J'accepte de participer aux rendez-vous qui me concernent quand les adultes le jugent nécessaire.
COMMUNICATION	Nous nous engageons à entrer en contact avec les familles, quand cela est nécessaire, dans le respect de la confidentialité et à répondre aux questionnements.	Nous nous engageons à entrer en contact avec les enseignants, quand cela est nécessaire, en vérifiant les informations transmises avant de les diffuser.	Si j'ai un problème, si je ne me sens pas bien, j'en parle aux adultes.

Règles de vie et engagement dans l'école

	ECOLE	FAMILLE	ELEVE
RÈGLEMENT	Nous présentons le règlement intérieur de l'école aux familles et aux enfants.	Nous prenons connaissance du règlement intérieur. Nous nous engageons à le respecter et le partager avec notre enfant. Nous adhérons aux décisions prises par l'équipe.	Je respecte les règles de l'école et j'accepte les décisions prises par les adultes.
SÉCURITÉ	Nous assurons le respect des règles de sécurité et effectuons régulièrement les exercices d'alertes obligatoires.	Nous faisons confiance aux dispositifs de sécurité proposés et en parlons avec notre enfant.	Je respecte et veille à la bonne application des règles de sécurité.
HORAIRES	Nous nous engageons à respecter les horaires de rentrée, de sortie et de récréation.	Nous nous engageons à respecter les horaires de l'école ainsi que le calendrier scolaire.	Je respecte les horaires d'arrivée et de sortie de l'école.
RESPECT	Nous nous engageons à respecter chaque famille et chaque élève.	Nous nous engageons à respecter l'équipe éducative ainsi que tous les membres de la communauté éducative. Nous mesurons nos propos à l'oral comme à l'écrit (communication dans les groupes de parents).	Je respecte mes camarades et les adultes de l'école. Je connais et j'applique les règles de politesse.
HYGIÈNE ET SANTÉ	Nous nous engageons à proposer des locaux respectant les règles d'hygiène. Nous nous engageons à respecter les directives des parents notées sur la fiche d'urgences, sur le PAI.	Nous nous engageons à confier notre enfant à l'école en bonne santé et à veiller à son hygiène corporelle ; à être joignable pour lui apporter les soins nécessaires.	Je veille à respecter les règles d'hygiène et de soin (lavage de mains, tenue vestimentaire). J'avertis un adulte si je me sens malade.
TEMPS PARENTS	Nous organisons la participation des parents à des temps scolaires ; sorties, célébrations, réunions d'APEL...	Nous nous engageons à participer activement ou ponctuellement aux sorties, célébrations et événements organisés par l'école ou l'APEL.	



Charte éducative de confiance

Pédagogie et éducation

	ECOLE	FAMILLE	ELEVE
TRAVAIL SCOLAIRE	Nous nous engageons à communiquer aux familles l'évolution de l'enfant dans ses apprentissages.	Nous nous engageons à consulter les cahiers de notre enfant et à l'accompagner dans son travail scolaire.	Je m'engage à faire sérieusement et de mon mieux le travail à la maison et à l'école.
CHOIX ÉDUCATIFS	Nous informons les familles sur les choix éducatifs de l'établissement.	Nous acceptons les choix éducatifs de l'établissement.	Je respecte les méthodes de travail de l'école.
PROGRAMMES	Nous nous engageons à respecter les programmes de l'Education Nationale.	Nous respectons les choix pédagogiques de l'école.	Je m'engage à suivre le travail proposé.
ENVIRONNEMENT ET MATERIEL	Nous nous engageons à accueillir les élèves dans des conditions de travail adaptées.	Nous nous engageons à participer à la hauteur de nos moyens aux besoins matériels de l'école (fournitures scolaires, livres de bibliothèques, ...) Nous nous engageons à rembourser toute dégradation volontaire commise par notre enfant.	Je respecte les locaux et le matériel mis à ma disposition.
DIFFÉRENCIATION	Nous nous engageons à connaître nos élèves et à adapter au mieux nos pratiques pédagogiques. Nous nous engageons à proposer des aides adaptées aux besoins repérés pour les élèves.	Nous nous engageons à aider l'enseignant à mieux connaître notre enfant. Nous acceptons les aides proposées à notre enfant.	J'apprends à me connaître, à connaître les autres. Je m'engage à accepter les aides proposées par les enseignants.

Date : ____/____/____

Signature de l'élève NOM – Prénom -----	Signature du Responsable 1 NOM – Prénom -----	Signature du Responsable 2 NOM – Prénom -----
Merci de cocher la case ⇒ pour chacun des responsables	<input type="checkbox"/> Je certifie avoir pris connaissance de la Charte éducative de confiance.	<input type="checkbox"/> Je certifie avoir pris connaissance de la Charte éducative de confiance.